

# AAP INCa-AMED : France-Japon 2024 : programme pour la recherche collaborative France-Japon en biologie du cancer

Thématiques	Date de publication	Date limite de soumission	Durée des projets	Budget	Financier /Ref. de l'appel
Cancer, biologie	28/06/2024	03/10/2024 à 17h	60 mois	Budget total maxi 2 M€ INCa et 115 M JPY AMED – Financement prévu pour 3 projets	INCa-AMED / ASPIRE

**Objectifs :** L'Institut national du cancer lance un appel à projet conjoint France-Japon, dans la continuité de son partenariat avec l'AMED (Agence pour la Recherche Médicale et le Développement) du Japon.

Cette collaboration offre une occasion unique de renforcer les synergies entre les chercheurs français et japonais.

L'appel vise des projets de recherche collaborative en biologie des cancers.

**Critères d'éligibilité :** 33% de la subvention devra être dédiée à des activités de mobilité internationale.

Le co-coordonnateur français :

- doit être rattaché à un organisme public ou à un CLCC et travailler en France ;
- peut relever du statut légal et réglementaire de la fonction publique ou relever d'un statut contractuel. Les jeunes chercheurs en CDD sont éligibles dès lors que l'organisme de rattachement l'autorise et Les candidatures de jeunes coordonnateurs sont fortement encouragées ;
- s'engage à consacrer au minimum 30 % de son temps au suivi des différents travaux réalisés dans le cadre du projet et ne peut assurer la coordination simultanée de plus de 3 projets financés par l'Institut et ne peut pas déposer plus d'un projet à cet AAP.

Les consortia devront être co-dirigés par 2 co-investigateurs, un basé en France et un basé au Japon.

Le projet pourra intégrer en supplément des partenaires d'organismes à but lucratif, d'industriels et/ou d'équipes étrangères dans la mesure où ceux-ci assurent leur propre financement dans le projet.

L'organisme bénéficiaire de la subvention INCa doit être doté d'un comptable public et sera chargé du reversement aux partenaires.

Un accord de consortium doit être signé entre les partenaires français et japonais au plus tard six (6) mois après la date de début du projet. Celle-ci doit être en avril 2025.

Le responsable scientifique de chaque équipe participante devra dûment compléter le formulaire « engagement » téléchargeable sur le portail et le signer (manuscrit). Si le projet est retenu le représentant légal de l'organisme bénéficiaire de la subvention devra également le signer.

**Soumission :** <https://projets.e-cancer.fr/>

**Pour plus d'informations :** <https://www.e-cancer.fr/Institut-national-du-cancer/Appels-a-projets/Appels-a-projets-en-cours/Appel-a-projets-conjoint-France-Japon-2024> et [https://www.amed.go.jp/en/news/program/2001A\\_00089.html](https://www.amed.go.jp/en/news/program/2001A_00089.html)

**Contact Chargés d'affaires:**

Magali Niox : [magali.niox@univ-amu.fr](mailto:magali.niox@univ-amu.fr) / 04 13 93 16 66

Giacomo Bagatella : [giacomo.BAGATELLA@univ-amu.fr](mailto:giacomo.BAGATELLA@univ-amu.fr) / 04 12 23 12 15